

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 5 décembre 2015
Présidence de M. Sébastien Rod

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le Président, 73 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mme Myriam Vaucher

MM. Patrick Aeby, Roland Dumas, Crescenzo Gelormini, Fabien Lavanchy, Pascal Métraux, Félix Paschoud, Olivier Paschoud, Philippe Pilet, Dominique Roulet, Raymond Sudan

Absente : Sylvia Blanc

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Le point 1 devient assermentation d'un nouveau Conseiller. La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. Melaine Laesslé, du groupe vert, domicilié au Sentier d'En Vaux 50, qui remplace Mme Catherine Rollandin, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2015

M. Jacques-André Conne signale qu'à la page 5 il faut lire « le district de Lavaux » au lieu de « le Lavaux »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président remercie les Conseillers qui ont participé au dépouillement des élections fédérales du 18 octobre. Ils étaient tous présents ce jour là.

Concernant le dépouillement du Conseil des Etats, les résultats étaient prêts à 13h30 mais le bureau électoral n'a pu les transmettre qu'à 16h30 car le Canton s'était trompé sur la manière dont on avait décompté les résultats et il a fallu refaire une bonne partie du décompte. **Le Président** remercie tout particulièrement M. Leiser et Mme Crespo pour leur aide.

Il remercie les membres du bureau électoral qui sont restés jusqu'à la fin des opérations.

Participation :

Conseil National : 50.2% (Canton 43%)

1^{er} tour Conseil des Etats : 50% (Canton 43.5%)

2^{ème} tour Conseil des Etats : 40.3% (Canton 37%)

Courriers reçus :

Lettre du 1^{er} décembre de Mme Aude Savoy qui nous prie d'excuser son absence à la séance du Conseil communal

Courriel de M. Jean-Daniel Gay annonçant sa démission du Conseil communal au 31.12.2015

Lettre de démission du 1^{er} décembre 2015 de Mme Myriam Vaucher.

Une partie des conseillers ont été convoqués pour les élections communales du 28 février 2016. Ils ont un délai au 31.12.2015 pour trouver un remplaçant le cas échéant.

La commission chargée de rédiger le nouveau règlement du Conseil a terminé la première phase. Il est actuellement en consultation auprès du Service des communes et du logement de l'Etat de Vaud qui fera part des éventuelles remarques d'ici fin janvier 2016.

Le Président invite le Conseiller Buche, président de la commission, à planifier une séance pour février afin de pouvoir présenter le règlement au Conseil avant la fin de cette législature.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Claude Weber, au nom du groupe socialiste et indépendants de gauche, dépose une motion demandant une exposition des œuvres d'art propriété de la Commune de Lutry.

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1215/2015 CONCERNANT LE CREDIT D'ETUDES POUR LA RESTAURATION, LA TRANSFORMATION ET L'AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DE LA « BALANCE » A SAVUIT (PROJET D'OUVRAGE)

Au pupitre **M. Rémy Sulzer**, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu dans les délais prévus par notre règlement.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Mme Nicole Dentan-Grange, membre de la commission, se demande si la nouvelle construction qui va être réalisée dans un des derniers terrains communaux sis dans le périmètre « Sauvez Lavaux » sera destinée à des appartements à loyer modéré. S'il y a un besoin d'utilité publique, elle comprend que la Municipalité utilise ce terrain mais sinon elle pense qu'il faudrait le garder pour les générations futures

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Michel Monod rappelle qu'en 1991 il avait présidé une commission sur cet objet. Le Conseil avait accordé les crédits mais jamais rien n'a été dépensé. Entretemps le montant du préavis est passé de frs. 1'600'000.- à frs. 3'700'000.- Il pense que c'est une bonne idée d'utiliser ce terrain et ce bâtiment en ruines pour construire des logements supplémentaires et des espaces pour les habitants de Savuit. Avec les modifications légales qu'il y a eu en matière d'aménagement du territoire c'est plus judicieux de construire tant qu'on peut encore le faire.

M. André Kudelski regrette qu'il n'y ait pas dans ce préavis une approche économique. Il est important de connaître les revenus locatifs que l'on pourrait obtenir et voir afin de déterminer s'il s'agit d'une opération raisonnable ou pas.

M. Pierre Bonjour estime que la nouvelle construction est justifiée. Il regrette que la Municipalité n'ait pas fait une procédure de concours. Il souhaite que l'on fasse très attention à l'intégration de cette construction dans le village de Savuit. Il émet le **vœu** que cette construction ait une affectation pour un usage social comme des appartements protégés, UAP ou autre.

M. Jean-Samuel Leuba, président de la commission consultative de la zone ville et villages, signale que celle-ci s'est interrogée sur l'occupation de ce terrain. Elle avait demandé à la Municipalité que plusieurs projets soient sollicités. La commission est arrivée à la conclusion que le projet de la continuité était adéquat. Il s'intègre parfaitement avec le bâtiment voisin et les bâtiments du village.

M. Bernard Hagin ne comprend pas cette phrase du rapport « nous souhaitons que le président et les membres de la commission restent les mêmes pour suivre l'évolution du projet jusqu'à son terme ». Normalement quand le Conseil communal accepte un préavis, c'est la Commune qui l'applique. Il s'étonne de voir à la page 9 du préavis « architecte : procédure d'appel d'offres ». Il ne comprend pas ce que vient faire un bureau pour l'appel d'offres. C'est inutile et ça dilue les responsabilités. Il faut faire confiance à son architecte, il est le maître d'œuvre. C'est le métier de l'architecte de faire l'appel d'offres.

Mme Monique Weber remarque que dans le rapport on fait allusion au fait qu'il n'y aura pas d'ascenseur. Elle émet le **vœu** que l'on puisse étudier la possibilité d'installer un ascenseur.

Mme Nicole Dentan-Grange souligne que la commission avait posé cette question.

M. Denis Richter trouve dommage, par soucis de transparence, qu'ils manquent des plans.

Réponses de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : S'agissant de l'agrandissement, la Municipalité a toujours voulu avoir un développement en termes de logements. Il répond à M. Kudelski que l'on est au stade du crédit d'études. S'agissant de l'aspect économique le Conseil aura toutes les informations utiles pour se déterminer sur la rentabilité de l'immeuble. Les terrains appartiennent à la Commune donc le terrain est « gratuit ». Les coûts de construction seront plus bas et les loyers plus attractifs. La Municipalité a invité des bureaux d'architectes à effectuer diverses réflexions qui ont été analysées par la commission consultative de la zone ville et villages et par la Municipalité. Il y avait plusieurs options possibles : réfection du bâtiment uniquement, construire un bâtiment séparé à côté ou construire un bâtiment continu. Cette dernière est la meilleure solution. En cas de réfection du bâtiment de la Balance uniquement, seuls deux appartements seraient envisageables et il faudrait maintenir tous les locaux techniques à l'intérieur du bâtiment. La variante du bâtiment en continu permet de situer les locaux techniques à l'intérieur du nouveau bâtiment. Tout le rez-de-chaussée du bâtiment de la Balance serait alors dégagé. On prévoit de dégager le mécanisme intérieur de la balance et d'utiliser cet endroit pour la distribution des escaliers des deux bâtiments. Les coûts de frs. 470'000.- sont calculés selon la norme. En termes d'intégration architecturale on est au stade de l'avant projet et un bureau d'architectes a réfléchi à ce sujet. La commission consultative de la zone ville et villages et la commission de LLavaux vont étudier ce projet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées (1 abstention), à savoir :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de frs. 470'000.- pour financer les études de restauration, de transformation et d'agrandissement du bâtiment « La Balance » à Savuit (projet d'ouvrage);
2. d'admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL No 1216/2015 RELATIF A LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LA TAXE DE SEJOUR ET REPONSE A LA MOTION DU CONSEILLER KAISER

M. Jakob Bircher, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu dans les délais prévus par notre règlement.

. Il résume en cinq points son rapport :

- le risque de taxer les visiteurs ou des membres de la famille est écarté par un amendement. La Municipalité a précisé qu'elle n'effectuerait pas de « chasse aux sorcières »
- l'administration de la perception n'est pas lourde puisque évaluée de 1'500.- à 1'600.- frs. par année pour une recette de 50'000.- frs.
- adapter le règlement de fond en comble n'est pas possible. Il s'agit d'un règlement communautaire qui a déjà été adopté par cinq communes sur neuf.
- les montants perçus par la Commune provient d'où le besoin est créé. L'hôte profite directement de la taxe avec la Lausanne transport card, les entrées aux musées et d'autres avantages comme la promotion et des événements pour attirer une partie des touristes.
- l'augmentation de la taxe de 24% est élevée. Une partie est due à l'augmentation de 11% de la carte de transport, absorbant les années 2016-2018. 14% représente le transfert de ce qui était perçu chez certains hôteliers sur une base volontaire. La perception avec la taxe est plus équitable.

Le Président appelle au pupitre **le conseiller Erich Kaiser** auteur d'un rapport de minorité. Il est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu dans les délais prévus par notre règlement..

M. Erich Kaiser résume son rapport de minorité. Il constate que le préavis municipal s'est amélioré mais pas vraiment le règlement. L'engagement de la Municipalité de ne pas percevoir la taxe quand on reçoit des membres de la famille est déjà un signe que ce n'est pas un bon règlement. Plusieurs phrases le dérangent comme par exemple : « est considéré logeur la personne qui loge régulièrement quelqu'un à titre gratuit ». On ne peut pas biffer uniquement cette phrase. Quelle est l'objectif de verser l'argent perçu au Fond de la Communauté Touristique? Ce Fond doit redistribuer aux communes les montants versés. Il faut combattre la bureaucratie surtout quand il n'y a pas de rendement comme c'est le cas ici. Lors de la séance du 4 mai, le Conseil a accepté la motion demandant la révision complète du règlement ou son abolition. Comme un règlement ne peut pas être amendé et qu'il n'a pas été révisé complètement, il propose de refuser ce préavis municipal.

M. Jacques-André Conne répond qu'il s'agit d'appliquer le règlement avec souplesse. La Municipalité ne souhaite pas se priver de ce montant de 50'000 frs. Les hôteliers ne payent pas plus cher qu'avant. Ils ont déjà prévu l'augmentation dans leur programme informatique. Auparavant une participation à Lausanne-Tourisme était incluse dans la cotisation de l'hôtellerie lausannoise. Aujourd'hui certains hôteliers ont quitté cette association et ne participent plus à Lausanne-Tourisme.

Le Président propose de faire une discussion générale sur le préavis et de voter les conclusions du rapport de la majorité. Sachant que le rapport de minorité soutient les conclusions inverses de celui de majorité, de facto, ceux qui voteraient contre les conclusions du rapport de majorité approuveraient celles du rapport de minorité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Hagin rappelle à M. Kaiser qu'une petite somme peut faire de grands pourcentages. Dans toutes les villes du monde il y a ce type de taxe. C'est vrai que dans un règlement il faut fixer tous les éléments de façon à être couverts en cas de contrôle. Il faut mettre l'accent sur les avantages de la taxe. Après son intervention du mois de mai il appuie la nouvelle proposition.

M. Claude Weber souligne que c'est une question de réciprocité avec les autres pays. Il informe M. Kaiser que les contribuables ont la possibilité d'avoir une carte Mobilis. Il se demande si l'on n'aurait pas dû avoir une déclaration d'intérêt de la part du motionnaire.

Ce qui dérange **M. André Kudelski** c'est d'avoir un contrat que l'on doit accepter ou refuser. Quand on considère qu'il y a des clauses inadmissibles, dans ce cas on doit refuser. Comme certains hôteliers à Lausanne ont quitté l'association, il a posé la question à un d'entre eux qui lui a indiqué que la contrepartie des montants versés à cette association ne correspondait pas à la valeur ajoutée qui était insuffisante. Lorsqu'il y a un système où l'on paie des taxes ou de cotisations l'on doit se poser la question si la contrepartie a une valeur correcte. L'augmentation de la taxe est extrêmement importante. Quant à l'inflation les prévisions sont très basses en Suisse, ce qui pose un problème à l'hôtellerie puisque le franc suisse est d'autant plus fort et rend le secteur hôtelier très difficile.

M. Erich Kaiser répond à **M. Weber** qu'il n'a aucun intérêt particulier.

M. Jacques-André Conne répond à **M. Kudelski** que c'est un point de vue. Le travail de Lausanne-Tourisme est difficilement quantifiable. Les hôteliers ne sont pas opposés au transfert de leurs cotisations à l'Association Hôtelière Lausannoise dans le cas de la taxe de séjour qui va aller à Lausanne-Tourisme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées (8 abstentions, 45 voix pour et 19 voix contre), à savoir :

1. d'approuver le nouveau règlement sur la taxe de séjour tel que présenté, abrogeant le précédent règlement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008 ;
2. d'accepter la réponse à la motion du Conseiller Kaiser.
6. PREAVIS MUNICIPAL No 1217/2015 CONCERNANT LE BUDGET 2016 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Christophe Gessner attire l'attention sur quelques pages clés.

p. 8 les investissements prévus pour 2016 s'élèvent à 17 millions.

p.119-120 l'autofinancement de la Bourse communale est de 2'045'000.- frs (3.01%) et le déficit financier est de 15'100'000.- frs après des dépenses d'investissements de 17'252'000.- frs.

A la page 4 on trouve le coût d'exploitation de 4 mois de la nouvelle garderie Toffeyre de 228'000.- frs. Par la suite et de manière pérenne le montant à couvrir sera de 450'000.- à 500'000.- frs. Le crédit d'investissement financier est sous forme de prêt pour 10 ans. Il y a l'opportunité de créer cette structure très vite vu que la Fondation peut disposer rapidement des locaux. Le déficit d'exploitation de cette nouvelle structure y compris le remboursement qui en fera partie, seront absorbés par la bourse communale.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

p. 8 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

M. Gérald Rohrbach demande s'il y a une nouvelle évaluation car le budget a été fait il y a quelque temps, pour savoir si la baisse continue.

M. Christophe Gessner répond que pour 2015 l'encaissement de l'impôt avait un certain retard par rapport au budget. L'origine de cet encaissement n'est pas totalement identifiée malgré les tentatives de la Municipalité.

p. 21 REVENUS PAR NATURE

M. André Kudelski veut savoir concernant l'impôt sur le revenu et la fortune quelle est l'évolution de la population et des contribuables entre 2014 et les prévisions pour 2016. Il demande s'il y a une stagnation du nombre d'habitants ou si c'est le contribuable qui rapporte moins.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : le nombre d'habitants n'est pas significatif et varie très peu. La stagnation peut être due à la situation économique.

p. 29 CONSEIL COMMUNAL- FRAIS DIVERS

M. Denis Aguet souhaite savoir quels sont ces frais divers et quelle est la marge de manœuvre du bureau et du Président. Il se demande si l'on n'aurait pas pu prendre dans ce poste le montant nécessaire pour la projection d'un film avant la séance du Conseil, qui a été refusée par la Municipalité.

Le Président répond qu'il n'a pas de budget alloué.

M. Jacques-André Conne signale qu'un montant de 7'000.- frs. est budgété dans le cadre de la sortie de fin législature organisée par le Président sortant.

p. 43 FONDS EQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA REGION LAUSANNOISE (FERL)

M. Erich Kaiser propose à la Municipalité de faire une demande au FERL pour le Lavaux Express ou pour la fête des Vendanges, pour faire revenir à Lutry les fonds qu'elle apportera à ce Fond comme il est prévu dans les statuts.

p. 52 SUBVENTIONS DIVERSES D'ENCOURAGEMENT POUR LES ECONOMIES D'ENERGIE

M. Bernard Hagin propose de faire un bilan sur ces différentes subventions car il y en a aussi du côté des SI, de l'Etat et de la Confédération.

M. Charles Monod répond que la Commune ne maîtrise qu'une petite partie. Il avait été décidé dans un préavis municipal un prélèvement spécial pour favoriser les économies d'énergie qui vient alimenter ce fond. On le diminue par des actions comme la subvention des vélos électriques ou des ampoules LED de dernière technologie.

p. 100 ASSOCIATION POLICE LAVAUX

M. Denis Aguet demande si le Municipal responsable de l'APOL ou les conseillers membres des organes de direction ne pourraient pas intervenir pour modifier la clé de répartition qui n'est pas bénéfique pour Lutry, en particulier si elle est comparée au nombre d'habitants.

M. Christophe Gessner précise que la répartition des coûts nets effectifs de l'APOL n'est pas en fonction uniquement du nombre d'habitants. Il y a aussi les prestations de l'APOL dans les communes et les infrastructures mises à disposition.

M. Charles Monod rappelle que dans le préavis pour la création de l'APOL des règles ont été fixées pour financer cette association. Plusieurs éléments composent la clé de répartition : la population, la typicité du territoire, le nombre de manifestations et différents paramètres qui sont pondérés.

p. 103 GARDERIE-NURSERY TOFFEYRE

M. Erich Kaiser émet le vœu que le passage piéton sous la route cantonale reste, il sera utile pour accéder à la garderie Le projet des TL prévoit qu'il sera remplacé par un passage en surface.

M. Jacques-André Conne informe que le passage ne sera pas condamné. Les dispositions connues actuellement prévoient un passage aussi en surface pour les piétons.

p.103 SUBVENTION ESPACE JEUNES DE PULLY

Mme Marie-Claude Rossi signale que cette subvention a disparu.

Mme Claire Glauser explique que cette position est inscrite depuis la création de l'Espace jeunes de Pully mais que la somme n'a jamais été dépensée. Les enfants de Lutry utilisaient cette infrastructure et la Commune de Pully pouvait faire appel à cette ligne budgétaire le cas échéant. Ce poste est retiré à partir du budget 2016 puisque les jeunes lutryens retourneront à l'école à Lutry.

p. 104 GARDERIE-NURSERY TOFFEYRE

Mme Nicole Dentan-Grange demande des informations sur cette garderie.

Réponse de **Mme Claire Glauser** : La FSEJ, Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse de Lutry, a l'opportunité d'avoir une surface de 400 m² dans un endroit idéal, dans des anciens locaux industriels. Actuellement il n'y a pas de cantine au Grand-Pont. Les enfants pourraient aller manger à cette garderie. La garderie des Moulins pourrait augmenter les places bébés en transférant les plus grands à la Toffeyre. On pourrait aussi déplacer les petits du bourg à la Toffeyre et les enfants de 10-12 ans pourraient aller au bourg car pour l'instant il n'y a pas de structure pour eux.

Mme Nicole Dentan-Grange demande si un préavis sur cet objet sera présenté au Conseil.

Le Président signale que cet objet est présenté sous la forme d'un « mini-préavis » à la page 116 et qu'en cas d'acceptation la présentation d'un préavis complet sur cet objet ne sera pas nécessaire

p. 110 ACQUISITIONS TERRAINS, BATIMENTS

M. Erich Kaiser demande s'il est possible de connaître les terrains ou bâtiments qui sont devisés à 3'000'000.- de frs.

M. Jacques-André Conne répond qu'il s'agit de la propriété de M. Daniel Buche et d'autres objectifs qu'il n'est pas possible de dévoiler.

p. 111 ETAT DES RESERVES ET PROVISIONS PREVISIONNEL AU 31.12.16-ABRIS PCI

Mme Alessandra Silauri constate qu'il n'y a plus de prélèvement pour le fond PCi vu qu'il y a une modification au niveau cantonal et que ce fond a été dissous. Elle constate qu'au début de l'année 2015 il était de 212'000.- frs. Puisque uniquement 200'000.- frs ont été amortis, elle se demande où sont passés les 12'000.-frs. de différence.

M. Christophe Gessner explique qu'il reste un solde en fonction des comptes 2015.

M. Denis Aguet constate que sur la même ligne il y a encore 200'000.- et qu'il reste 188'000.- frs au 31.12.2016.

M. Jacques-André Conne répond qu'il s'agit d'une coquille. Le solde doit être de 0.-frs. Il faut tracer les 200'000.- frs. qui figurent dans la colonne 2016.

p. 111 PUBLICATION 5EME VOLUME HISTORIQUE SUR LUTRY

M. Thierry Buche demande où en est l'élaboration de ce 5^{ème} et dernier ouvrage.

Réponse de **Mme Claire Glauser** : les archivistes travaillent dessus et rassemblent des documents. Il devrait arriver en 2016-2017.

p.115 COMPLEXE SCOLAIRE DES PALES REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SURVEILLANCE

M. Christian van Singer pense que ces caméras de surveillance ne sont plus utiles vu que maintenant ce sont des petits qui fréquentent le collège. Il demande s'il y a eu des

déprédations ces dernières années. En fonction de la réponse il fera un amendement pour sursoir à cette dépense.

Mme Claire Glauser précise que les caméras de surveillance ne fonctionnent pas durant la période scolaire. Les déprédations avaient lieu en dehors de ces périodes.

M. Christian van Singer répond que Mme Glauser n'a pas répondu à la question de savoir s'il y avait eu d'autres déprédations. Il estime que l'on peut laisser les caméras, même si elles ne fonctionnent pas, car elles ont un effet dissuasif.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli pense que les caméras sont très utiles pour la police pour faire des contrôles. Elles sont également dissuasives. Pour un complexe rénové comme les Pâles, et au vu des montants investis, les caméras ne sont pas superflues.

M. Christian van Singer propose de ne pas remplacer le système. Il maintient son amendement.

M. Erich Kaiser s'étonne qu'en 2014 on ait voté un crédit de 12'300'000.- frs. pour la rénovation des Pâles et maintenant on ajoute deux postes de 75'000.- et 35'000.- frs. Dans le préavis il y avait un montant de 500'000.- frs. pour les imprévus.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli signale que par soucis de transparence quand il s'agit de dépenses complémentaires qui ont été réfléchies après coup, les montants doivent apparaître au budget.

M. André Kudelski veut savoir si ces deux montants figurent dans le compte divers et imprévus ou si ce compte a déjà été utilisé.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli n'a pas de comptes intermédiaires en cours de construction. Il y a des commissions de construction qui s'assurent régulièrement de l'existence d'une marge de manœuvre pour divers imprévus ainsi que de la tenue du budget alloué.

Mme Alessandra Silauri fait une remarque générale sur les mini-préavis. Il aurait été plus simple de présenter ces objets de manière plus transparente et d'ouvrir la discussion. Ceci aurait permis de mieux communiquer.

SERVICES INDUSTRIELS

Le Président ouvre la discussion sur le budget qui est passé en revue chapitre par chapitre.

M. Gérald Rohrbach a entendu que les tarifs de l'électricité diminueront à Lausanne et se demande si ceci aura une répercussion sur Lutry.

M. Charles Monod répond que les services industriels de Lausanne facturaient un peu cher le kW/h ces dernières années. Ceci représente un certain nombre de millions qui ont été perçus d'une façon indue et qui doivent donc être restitués. Lutry fonctionne selon un modèle un peu différent. Elle achète l'énergie à Lausanne comme à un grossiste. Les factures vont donc baisser un peu. Dans le décompte de l'électricité il est signalé qu'à partir de 2016 l'énergie sera totalement renouvelable.

A la page 134 figure la composition des taxes dans le compte bilan. Ceci répond à la question de M. Hagin sur la perception. Charles Monod consent qu'il faille effectuer un petit effort de transparence.

M. Bernard Hagin approuve la transparence mais il s'interroge sur son utilisation. Dans la production européenne il y a du renouvelable et du non-renouvelable. S'il y a des gens qui se réservent le renouvelable, le reste doit être consommé par les autres.

M. Christian van Singer signale que le jour où tout le monde voudra acheter des énergies renouvelables on fermera les centrales à charbon et les centrales nucléaires pour le bien de l'environnement et pour la santé.

M. Charles Monod signale qu'à la page 140 figurent deux enveloppes budgétaires pour le ch. de Canélaz et pour la route des Monts de Lavaux, suite aux interventions de certains conseillers qui demandaient une amélioration de l'éclairage public à certains endroits.

M. Christophe Gessner veut apporter trois compléments au rapport de la commission des finances concernant le budget 2016.

Point 2.6 instruction publique et cultes : le transport des élèves augmente de 146'000.- frs. en incluant le transport des élèves à la cantine scolaire (page 87 du budget)

Point 2.4 Domaines et bâtiments : budget en diminution de 122'000.- frs. (page 55 du budget)

Point 8.2 Service d'électricité : le résultat financier est positif de 477'000.- (page 147 du budget)

Le Président ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale et des Services industriels.

M. Charles Chappuis estime que c'est impératif de laisser les caméras en service au Collège des Pâles, surtout à la sortie des classes.

M. Michel Monod considère que vu le coût des caméras par rapport au budget de la rénovation du collège c'est une bonne assurance de les réparer et de les mettre en fonction. Il serait dommage que le Régional rédige un article informant qu'il n'y a plus de caméras au collège des Pâles.

M. Christian van Singer retire son amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le budget est soumis au vote du Conseil.

1. Le budget 2016 de la Bourse communale est adopté (1 abstention), à savoir :

- Revenus de fonctionnement		CHF 67'909'000.-
- Charges de fonctionnement	CHF 65'864'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	CHF 1'650'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	CHF 393'000.-	
- Imputations internes	CHF 138'000.-	CHF 138'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses	CHF 92'000.-	
	<hr/>	<hr/>
Sommes égales	CHF 68'137'000.-	CHF 68'137'000.-

2. Le budget 2016 des Services industriels est adopté à l'unanimité, à savoir :

<i>Revenus de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux		CHF 2'994'000.-
- Service de l'Electricité		CHF 7'828'000.-
- Service du Gaz		CHF 751'000.-
<i>Charges de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux	CHF 2'571'000.-	
- Service de l'Electricité	CHF 6'181'000.-	
- Service du Gaz	CHF 684'000.-	
Total comptes de fonctionnement	CHF 9'382'000.-	CHF 11'573'000.-

Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	CHF 1'061'000.-	
- de réserves	<u>CHF 1'130'000.-</u>	CHF 0.-
Total charges et revenus	CHF 11'573'000.-	CHF 11'573'000.-
Imputations internes		
Administration des S.I.	<u>CHF 3'156'000.-</u>	<u>CHF 3'156'000.-</u>
Sommes égales	<u>CHF 14'729'000.-</u>	<u>CHF 14'729'000.-</u>

Adopté (3 abstentions), à savoir :

3. accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires:

de la Bourse communale de CHF 1'640'000.-

Adopté à l'unanimité, à savoir :

4. accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2016) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'Épuration des Eaux	CHF 750'000.-
du Service des Eaux	CHF 100'000.-
du Service de l'Électricité	CHF 300'000.-
de l'Éclairage public	CHF 350'000.-
du Service du Gaz	CHF 100'000.-

8. PREAVIS MUNICIPAL No 1218/2015 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2015 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, signale que les crédits supplémentaires au budget 2015 demandés sont raisonnables par rapport à l'ensemble des dépenses de la bourse. Les SI n'ont pas demandé de crédit supplémentaire. Dans les comptes de fonctionnement, les dépenses supplémentaires ont été de 356'000.- frs. pour la bourse communale. Les dépenses supplémentaires dans les comptes d'investissements de la bourse communale s'élèvent à 28'000.- frs.

La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

p. 3 ENTRETIEN RUISSEAUX, BERGES

M. Gaston Asper demande si les travaux vont aller jusqu'à l'eau et si l'on va toucher des subventions ou s'ils vont uniquement à la partie supérieure des rives.

M. Jacques-André Conne répond que les subventions cantonales sont indiquées.

p. 3 TRAITEMENT DES DECHETS-RAMASSAGE ET TRANSPORT-COMPOSTS

M. Thierry Buche rappelle que Mme Savoy avait précisé que ce mode d'élimination des déchets devait respecter des normes strictes pour que le compost puisse être utilisé. Il veut savoir si les exigences en matière de tri sont réellement effectives ou s'il y a des améliorations à faire.

M. Jacques-André Conne indique que le transport du compost est effectif depuis le début de cette année. La qualité du compost est très variable. S'il y a du plastique avec le compost il est considéré comme ordure ménagère et le transport n'aura servi à rien.

M. Thierry Buche propose de faire un rappel dans l'Echomunal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité à savoir :

d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2015 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

1. Comptes de fonctionnement budgétaire	CHF.	356'000. –
2. Comptes d'investissement du bilan	CHF.	28'000. –

SERVICES INDUSTRIELS

1. Comptes de fonctionnement budgétaire	CHF.	0. –
--	-------------	-------------

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **590/2015** *séances du Conseil communal 2016 :*

14 mars - 25 avril - 20 juin - 3 octobre - 7 novembre - 3 décembre

N° **591/2015** *Contrôle des habitants*

Le Président rappelle la date du 18 juin 2016 pour la sortie du Conseil.

M. Jacques-André Conne informe que l'assermentation des Conseillers aura lieu le samedi 25 juin 2016 et sera suivie par la séance d'installation du nouveau Conseil communal pour la législature 2016 - 2021.

10. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Claude Weber, au nom du groupe socialiste et indépendants de gauche, développe sa motion demandant une exposition des œuvres d'art propriété de la Commune de Lutry.

Afin de mettre en valeur les œuvres d'art acquises par la commune et éventuellement des documents provenant des archives, il souhaite qu'une exposition ouverte au public soit organisée par la Municipalité. Le Président l'a informé que sa proposition ne pouvait pas être présentée sous forme de motion puisqu'il s'agit d'un objet de la compétence de la Municipalité et qu'il lui suggérait de la présenter sous forme de postulat, ce qu'il accepte sans problème.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité va étudier cette proposition. Il y aura peut-être un préavis pour les dépenses inhérentes à cette exposition qui dépasse le cadre du budget.

M. Michel Monod ne pense pas qu'il y ait autant d'œuvres à exposer et que cette exposition ne va pas attirer les foules. Il serait plus judicieux que l'on change les tableaux dans les locaux communaux de temps en temps.

M. Christian van Singer suggère de faire l'exposition dans la salle Mafla pendant un mois. Il est souhaité que la Commune soutienne davantage la culture.

M. Jacques-André Conne pense plutôt à la villa Mégroz pour ces expositions. Il s'engage à faire au moins une exposition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le postulat de M. Weber est accepté et renvoyé à la Municipalité (8 abstentions).

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Mme Juliette Goy suggère que pour améliorer la qualité du compost on pourrait motiver les élèves de 9 à 12 ans à effectuer un concours de dessin pour montrer ce qui va et ce qui ne va pas au compost. Elle demande s'il est possible d'inviter en décembre prochain, au lieu de la projection d'un film, madame zéro déchet pour qu'elle explique comment vraiment diminuer les déchets.

Le Président précise que les projections de films qui ont lieu avant la séance du Conseil n'ont rien à voir avec le Conseil communal lui-même.

M. Thierry Buche a compris qu'il y a eu un refus catégorique de la part de la Municipalité pour une question de coût. Vu les échanges d'e-mails les conseillers étaient prêts à payer pour visionner le film.

Mme Claire Glauser souligne que la Municipalité n'a pas reçu les échanges d'e-mails entre conseillers communaux. La Commune a reçu un e-mail de M. Delaunay qui demandait la mise à disposition de la salle du Conseil et la somme de 550.- frs. pour payer la projection ce qui a été refusé par la Municipalité. Le sujet du film était trop politique ce qui a influencé la décision de celle-ci.

M. Yorick Delaunay confirme les propos de Mme Glauser mais il ne comprend pas le refus.

M. Christian van Singer, qui apparaît dans le film, remarque que ce film a été projeté à plusieurs endroits. Il n'est pas politique dans le sens que c'est partisan. Le réalisateur M. Gonzé était prêt à venir pour répondre aux questions. M. van Singer est surpris de la réaction de la Municipalité.

M. Claude Manoli suggère de réserver cette projection de film pour une autre date car c'est très long d'avoir le film, la séance, et le repas de fin d'année le même jour.

Mme Sylvie Moroszlay demande si c'est possible d'organiser une projection payée par la Commune ou sinon payée par les conseillers.

M. Thierry Buche appuie Mme Moroszlay.

M. Christophe Gessner résume que la Municipalité a mis à disposition des locaux pour la projection du film et que le problème c'est le coût.

Mme Marie-Claude Rossi remarque qu'on a annulé des séances pour manque de sujet et qu'on pourrait peut-être projeter le film à cette occasion.

Le Président précise que l'on ne peut pas convoquer le Conseil pour un film.

M. Claude Weber ne pense pas que le Conseil soit l'endroit pour discuter de ce sujet. Un groupe peut organiser cette projection à l'extérieur du Conseil communal et la proposer aux personnes intéressées.

M. Christian van Singer informe que vu le refus de la Municipalité, les verts organiseront une projection de ce film à l'attention des conseillers et de la population.

M. Jacques-André Conne salue la présence de leur ancien collègue M. Lucien Chamorel. Il remercie les Conseillers communaux d'avoir adopté le budget et accepté les préavis du bâtiment de la Balance et de la taxe de séjour. Il remercie le Président du Conseil, Sébastien Rod, ainsi que la Secrétaire. Il remercie les collègues de la Municipalité pour leur assiduité aux séances et le sérieux de leur travail. Il remercie les chefs de service et leur demande de transmettre ses remerciements à l'ensemble du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 18h17.

La prochaine séance est agendée au 14 mars 2016 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Rod

Pilar Brentini